

XI

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1913

(2)

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1913 s'élève à	fr.	11,733,500	»
Les crédits alloués pour 1912 montent à		10,379,460	»
AUGMENTATION	fr.	1,354,040	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr.	10,045,320	»
— 1912		8,792,500	»
AUGMENTATION.	fr.	1,252,820	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr.	1,688,480	»
— 1912		1,586,960	»
AUGMENTATION		101,220	»
Soit en plus pour l'exercice 1913	fr.	1,354,040	»

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.ART. 1^{er}. — Traitements et autres allocations et prestations.

Crédit demandé pour 1913	fr.	9,995,320	»
— alloué pour 1912		8,742,500	»
AUGMENTATION	fr.	1,252,820	»

nécessitée principalement par les causes suivantes :

Application du nouveau barème des traitements des officiers; relèvement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de l'indemnité afférente à la décoration militaire de 1^{re} classe; allocation d'une indemnité de logement aux gendarmes mariés non logés dans un bâtiment de l'État; renchérissement des denrées fourragères; création de forces mobiles à Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, de trois districts et de trente-sept brigades, soit un accroissement d'effectif de 7 officiers et 579 gendarmes.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE III.

ART. 3. — *Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné en grande partie à la construction de casernes pour brigades nouvelles, à l'achat d'immeubles à approprier à l'usage de casernes et à l'acquisition d'objets d'ameublement. D'autre part, de nombreuses dépenses urgentes s'imposent, par continuation, pour l'amélioration et l'agrandissement des bâtiments déjà occupés par la Gendarmerie.

ART. 4. — *Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 131,930 francs.

ART. 5. — *Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.*

Crédit demandé : 56,250 francs.

La demande de ces deux derniers crédits est la conséquence de l'accroissement d'effectif mentionné ci-avant.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres
de la Guerre et des Finances et de l'avis
de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendar-
merie pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à
la somme de dix millions quarante-cinq
mille trois cent vingt
francs fr. 10,045,320 »

2° Pour les dépenses
exceptionnelles, à la
somme de un million
six cent quatre-vingt-
huit mille cent quatre-
vingts francs 1,688,180 »

Soit ensemble à la
somme de onze mil-
lions sept cent trente-
trois mille cinq cents
francs fr. 11,733,500 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre
1912.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van
Oorlog en van Financiën en volgens
advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Minister van
Financiën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der
Gendarmerie voor het dienstjaar 1913
is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de
som van tien millioen vijf en veertig
duizend drie honderd
twintig frank fr. 10,045,320 »

2° Voor de uitzon-
derlijke uitgaven, op de
som van één millioen
zes honderd acht en
tachtig duizend hon-
derd tachtig frank 1,688,180 »

Te zamen op de som
van elf millioen zeven
honderd drie en dertig
duizend vijf honderd
frank fr. 11,733,500 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10^e Octo-
ber 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

MICHEL.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Oorlog,**De Minister van Financiën,*

BUDGET DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitements et autres allocations et prestations. Le Corps reste débiteur ou créancier vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	9,995,320 »	9,995,320 »
CHAPITRE II.			
2	Pensions et secours	50,000 »	50,000 »
TOTAL fr.			10,045,320 »
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE III.			
3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.	1,500,000 »	
4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés.	151,950 »	1,688,180 »
5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés.	56,250 »	
TOTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. . . . fr.			11,733,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
MICHEL.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

BEGROOTING DER GENDARMERIE VOOR HET DIENSTJAAR 1913.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedden en andere toekenningen en verstrekkingen Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de sommen die hij meer of min ontvangen heeft dan deze die hem als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.	9,995,320 .	9,995,320 .
HOOFDSTUK II.			
2	Pensioenen en hulpgelden	50,000 .	50,000 .
TOTAAL. . . . fr.			10,045,320 .
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK III.			
3	Verbetering der kazerneering : gebouwen en meubileering	1,500,000 .	1,688,180 .
4	Uitrustings- en bewapeningskosten van de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	131,950 .	
5	Afschaffing van nachtlegeringvoorwerpen voor de tot de nieuwgemaakte ambten benoemde manschappen	56,250 .	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE. . . . fr.			11,733,500 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{de} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,
MICHEL.

De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

8

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NOM DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.										
DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES. GENDARMERIE (a). PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. CHAPITRE 1^{er}. Traitements et autres allocations et prestations. Traitements.	<table> <tr><th>EFFECTIF.</th><th></th></tr> <tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr> <tr><td>86</td><td>106</td></tr> <tr><td>4,239</td><td>1,725</td></tr> <tr><td>4,325</td><td>1,851</td></tr> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	86	106	4,239	1,725	4,325	1,851		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
86	106												
4,239	1,725												
4,325	1,851												
a	1^o Officiers de tous grades fr. 400,250 » 2^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 6,222,140 » 3^o Indemnités aux officiers de l'escadron mobile et d'instruction, au capitaine adjudant-major et à l'officier adjoint à l'état-major du Corps 4,200 » 4^o Indemnités de marche aux officiers 3,000 » 5^o Indemnités aux officiers admis à la retraite. 2,000 » 6^o Indemnités aux sous-officiers instructeurs de l'escadron mobile et d'instruction et aux sous-officiers administrateurs 16,500 » 7^o Indemnités aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants, qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale. Logement sans nourriture. Indemnités aux gendarmes chargés d'accompagner les commandants de district aux revues annuelles des permissionnaires. 20,000 » 8^o Indemnités au personnel de la brigade de sûreté de Laeken 9,200 » 9^o Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus officiers 5,000 » 10^o Indemnités pour l'achat d'un cheval id. id. 10,000 » 11^o Haute paie pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence dans un but de sécurité générale ou participant à un service d'ordre 560,000 » 12^o Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir : 96 hommes à cheval, à 500 francs 48,000 » 60 — à pied, à 150 francs 9,000 » 13^o Indemnités pour bicyclettes 176,880 » 14^o Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, non logés dans un bâtiment de l'État 16,800 » 15^o Indemnités pour études supplémentaires 800 »	7,505,770 »											
b	Fourrages. 1^o Indemnités de monture aux officiers. fr. 92,520 » 2^o 629,625 rations de fourrages en nature, à fr. 1.55, soit. 975,920 » 3^o Rations supplémentaires accordées dans certaines circonstances, notamment aux chevaux qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leur garnison à un service de sécurité générale, etc. 12,500 »	1,080,940 »											
c	Entretien de la buffetterie et du harnachement. 1^o 2,514 gendarmes à pied, à 1 franc par an fr. 2,514 » 2^o 1,725 — à cheval, à 2 francs par an 3,450 » 4,239 5,064 soit 6,000 »		9,995,520 »										
d	Couchage des hommes. 1,547,235 journées de couchage des hommes, à raison de 5 centimes, soit 77,400 »		8,742,500 »										
	A REPORTER. fr. 8,668,110 »	9,995,520 »	8,742,500 »										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1911.	1910.	
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de treize compagnies comportant l'effectif ci-après :
				Officiers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N° DES ARTICLES	LIEUX des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1915.	alloués pour l'exercice 1912.
		REPORT. . . . fr. 8,668,110 »	8,995,320 »	8,742,500 »
		Casernement.		
e.		Entretien des casernes et du mobilier. Loyers de locaux. Traitements de cinq commis et de cinq surveillants du génie et salaire du personnel temporaire à employer pour le service du casernement de la gendarmerie	745,000 »	
f.		Abonnement téléphonique des brigades	110,000 »	
		Dépenses diverses.		
g.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	152,000 »	
h.		Id. des différents chefs de service du génie	5,000 »	
i.		Moyens de transport aux troupes en marche	20,000 »	
j.		Indemnités de voyage, de séjour, de déménagement et de tournée des officiers de gendarmerie. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du Royaume. Indemnités de voyage et de séjour dues aux officiers et au personnel du génie à l'occasion de voyages effectués pour l'entretien des casernes de gendarmerie. Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys d'examen de la gendarmerie	40,200 »	
k.		Indemnités du chef de travail extraordinaire ou supplémentaire à ces officiers et à ce personnel ainsi qu'aux chefs de brigade pour la direction ou la surveillance de ces travaux.	5,000 »	
l.		Indemnités de déménagement des sous-officiers, brigadiers et gendarmes	40,000 »	
m.		Armement et munitions.	35,000 »	
n.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie.	104,000 »	
o.		Transport de fonds, d'effets, etc.	15,000 »	
p.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc.	22,500 »	
q.		Allocation pour l'entretien des écuries et la ferrure des chevaux de l'escadron mobile et d'instruction.	7,000 »	
r.		Allocation pour l'achat de petit matériel pour les écuries	11,500 »	
s.		Frais d'entretien dans les hôpitaux des sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés, frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires de ce corps, décédés pendant leur présence sous les drapeaux	10,000 »	
t.		Fonds d'instruction	1,200 »	
u.		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	3,485 »	
v.		Frais pour salles de visite du médecin, abonnement au <i>Journal militaire officiel</i> , frais de reliure de cette publication, frais de première installation des brigades et des postes, achat de certains imprimés, etc.	2,200 »	
w.		Salaires des cuisiniers et des aides-cuisiniers civils préposés à la préparation des repas des sous-officiers, brigadiers et gendarmes de l'escadron mobile et d'instruction	9,125 »	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.	9,995,320 »	8,742,500 »
		CHAPITRE II.		AUGMENTATION. . . fr.
		Pensions et secours.		
2		Pensions temporaires et arriérées; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au grand-livre; secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles; secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés	50,000 »	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	50,000 »	50,000 »
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE III.		
		Services divers.		
3		Amélioration du casernement: bâtiments et mobilier	1,500,000 »	1,500,000 »
4		Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	151,950 »	23,760 »
5		Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	56,250 »	13,200 »
»		Acquisition d'appareils porte-carabine pour les hommes montés (<i>pour mémoire</i>)	»	50,000 »
»		Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège (<i>pour mémoire</i>)	»	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,688,180 »	1,586,960 »
				AUGMENTATION. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CREDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice 1911.	l'exercice 1910.	
1,252,820 »	•	8,521,500 •	8,109,689 18	
1,252,820 »	•	8,521,500 •	8,109,689 18	
1,252,820 »				
»	»	50,000 »	44,538 50	
»	»	50,000 •	44,538 50	
•	•	700,000 •	939,211 20	
108,170 •	»	15,010 »	45,860 »	
45,050 •	»	7,950 »	24,943 82	
•	50,000 »	•	»	
•	•	•	24,886 93	
151,220 »	50,000 •	722,000 •	1,032,881 95	
101,220 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1913.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1912.
<i>Récapitulation.</i>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Traitements et autres allocations et prestations	9,005,320	8,742,500
II.	Pensions et secours	50,000	50,000
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
III.	Services divers	1,688,180	1,586,960
ENSEMBLE. . . . fr.		11,733,500	10,379,460
		AUGMENTATION. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1911.	l'exercice 1910.	
1,752,820	»	8,521,500	8,109,680 18	
»	»	50,000	44,558 50	
101,220	»	722,960	1,052,881 95	
1,354,040	»	9,294,460	9,186,909 63	
1,354,040	»			